

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPEES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNEE 2010

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2010, par voie contractuelle :

50 contrôleurs du trésor public

(emploi de catégorie B – niveau minimum requis : baccalauréat ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'une durée d'un an.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des départements offerts. Vous pouvez postuler au maximum pour 5 départements pour un emploi de contrôleur du trésor public.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- retirés auprès du service des ressources humaines des Trésoreries générales des départements offerts (voir liste des départements ci-après) ;
- ou téléchargés ci-après : liste et coordonnées des départements offerts, dossier de candidature et sa notice, liste des diplômes requis et fiche sur le métier ;
- et renvoyés au plus tard le **27 novembre 2009** aux Trésoreries générales des départements sollicités (vous devez déposer autant de dossier que de départements demandés ; aucune copie ne sera faite pour les autres départements).

50 emplois de contrôleur du trésor public

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
AIN	11 BD MARECHAL LECLERC 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX	04 74 45 68 00	
AISNE	28 RUE SAINT-MARTIN 02025 LAON CEDEX	03 23 26 31 31	3
ALPES-MARITIMES	15Bis RUE DELILLE 06073 NICE CEDEX 1	04 92 17 60 00	3
AUDE	5 SQUARE GAMBETTA - BP 856 11015 CARCASSONNE CEDEX	04 68 11 55 99	1
BOUCHES DU RHONE	183 AV DU PRADO 13357 MARSEILLE CEDEX 20	04 91 17 91 17	3
CALVADOS	7 BD BERTRAND 14034 CAEN CEDEX	02 31 38 34 00	1
CHARENTE-MARITIME	14 RUE REAUMUR 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1	05 46 00 39 39	1
CHER	PLACE SAINTE CATHERINE 18935 BOURGES CEDEX 9	02 48 23 70 00	1
CORREZE	10 AV RAYMOND POINCARE 19012 TULLE CEDEX	05 55 29 96 00	1
CREUSE	02 BD SAINT PARDOUX - BP 149 23011 GUERET CEDEX	05 55 51 37 00	1
DROME	20 AV PDT HERRIOT - BP 1002 26015 VALENCE CEDEX	04 75 78 21 00	1
EURE ET LOIR	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE 28019 CHARTRES CEDEX	02 37 20 72 00	2
GARD	22 AV CARNOT 30943 NIMES CEDEX 9	04 66 36 49 49	1
HERAULT (Direction régionale des Finances publiques)	334 ALLEE HENRI II DE MONTMORENCY 34954 MONTPELLIER CEDEX 2	04 67 06 89 30	1

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
INDRE (Direction départementale des Finances publiques)	10 RUE ALBERT 1er – BP 595 36019 CHATEAUROUX CEDEX	02 54 60 34 49	1
ISERE	8 RUE DE BELGRADE 38022 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 85 74 00	1
MARNE (Direction régionale des Finances publiques)	12 RUE SAINTE-MARGUERITE 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 53 00	2
MOSELLE	1 RUE F. DE CUREL - BP 41054 57036 METZ CEDEX 01	03 87 38 68 68	2
NORD (Direction régionale des Finances publiques)	82 AV KENNEDY - BP 689 59033 LILLE CEDEX	03 20 62 42 42	3
OISE	2 RUE MOLIERE - BP 80323 60021 BEAUVAIS CEDEX	03 44 06 35 35	1
HAUT-RHIN	6 RUE BRUAT - BP 60449 68020 COLMAR CEDEX	03 89 24 53 53	3
HAUTE-SAONE	8 PLACE PIERRE RENET - BP 399 70014 VESOUL CEDEX	03 84 96 14 14	1
SAONE ET LOIRE	29 RUE LAMARTINE 71017 MACON CEDEX	03 85 39 65 65	2
SAVOIE	5 RUE J. GIRARD MADOUX - BP1145 73011 CHAMBERY CEDEX	04 79 33 32 09	1
SEINE-MARITIME	QUAI JEAN MOULIN 76037 ROUEN CEDEX 1	02 35 58 37 37	2
TARN	18 AV CHARLES DE GAULLE 81013 ALBI CEDEX 9	05 63 49 58 00	1
VAR	PLACE BESAGNE - BP 1409 83056 TOULON CEDEX	04 94 03 82 00	2
VAUCLUSE	COURS JEAN JAURES - BP 71040 84098 AVIGNON CEDEX 9	04 90 80 41 00	1
VENDEE	26 RUE JEAN JAURES - BP 839 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX	02 51 36 58 58	1
VOSGES	25 RUE ANTOINE HURALT 88026 EPINAL CEDEX	03 29 69 25 25	2
YONNE	9 RUE MARIE-NOEL - BP 109 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 72 36 00	1
REUNION	7 AV ANDRE MALRAUX 97705 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9	02 62 90 88 00	1

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge :

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quel secteur ? : privé public

Dans quelle localité ? :

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quelle localité ? :

Diplôme le plus élevé :

3 – Pièces à joindre au dossier de candidature

1 - lettre de motivation

2 - curriculum vitae

3 - photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité)

ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. A ce jour, parmi les 12 nouveaux États qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004 et 1^{er} janvier 2007, seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont en principe accès à la fonction publique. Mais un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 - une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
(Date de validité de la reconnaissance : du/...../..... au/...../.....)
 - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 - copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé
Intitulé du titre ou diplôme :
délivré le/...../.....
ou à défaut, l'avis de la commission départementale d'équivalence, du département de
....., en date du/...../.....
- 6 - justificatif de la position régulière au regard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense

A, le

(signature du candidat)



DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES
(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES A L'EMPLOI DE CONTROLEUR DU TRESOR PUBLIC

NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Comment constituer votre dossier de candidature ?

Vous devez compléter le dossier de candidature, *accompagné de la totalité des pièces suivantes* :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
 - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
 - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : baccalauréat ou diplôme ou titre équivalent (cf liste des diplômes requis jointe au dossier de candidature).
- un justificatif de la *position régulière au regard du service national* (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *Trésoreries Générales des départements sollicités* (les coordonnées figurent sur la liste des départements offerts pour le poste de contrôleur du trésor public jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de départements sollicités, dans la limite de 5 départements pour un emploi de contrôleur du trésor public.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres départements demandés.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 27 novembre 2009

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.

3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel le Trésorier-Payeur-Général pourra convoquer les candidats sélectionnés à un *entretien*.

La Direction Générale des Finances Publiques vérifie ensuite la *validité des pièces du dossier* des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par le Trésorier-Payeur-Général du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats retenus suite aux entretiens est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

L'administration appelle également un extrait de casier judiciaire des candidats sélectionnés.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la signature du *contrat* (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).



RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SUR UN EMPLOI DE CONTROLEUR

LISTE DES DIPLOMES REQUIS

Vous devez être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- ✓ Baccalauréat français de l'enseignement du second degré ;
- ✓ Baccalauréat de technicien ;
- ✓ Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;
- ✓ Titres français admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités ;
- ✓ Diplôme préparatoire aux études comptables et financières ;
- ✓ Examen spécial d'entrée dans les universités ou diplôme d'accès aux études universitaires ;
- ✓ Certificat de capacité en droit ;
- ✓ Brevet supérieur d'études commerciales ;
- ✓ Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles ;
- ✓ Brevet de technicien ;
- ✓ Diplôme de premier cycle technique informatique délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- ✓ Diplôme de programmeur d'application délivré par l'institut de programmation de Paris ;
- ✓ Diplômes homologués au niveau IV et au-dessus en application de la loi du 16 juillet 1971 ;
- ✓ Brevet professionnel ;
- ✓ Certificat d'études administratives départementales et communales délivré par le centre de formation et de perfectionnement administratif de l'université de Lille ;
- ✓ Certificat d'études administratives et financières délivré par le centre d'études administratives et financières de l'université de Nancy ;
- ✓ Certificat d'études administratives et financières délivré par la faculté de droit et des sciences économiques de Paris ;
- ✓ Diplôme de l'école pratique d'administration de Strasbourg (EPAS) ;
- ✓ Diplôme délivré par l'école commerciale de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;
- ✓ L'un des titres ou diplômes admis pour participer au concours externe de recrutement d'inspecteur du Trésor public ;
- ✓ Diplôme équivalent délivré par un des États membres de la Communauté européenne autre que la France ou Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen et dont l'assimilation au baccalauréat aura été reconnue par la Commission prévue par le décret du 30 août 1994 ;
- ✓ ou bien **produire l'avis de la commission départementale d'équivalence** prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 2 du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Sont dispensés de produire un des titres ou diplômes visés ci-dessus les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger qui produiront une attestation individuelle délivrée par le président d'une université française en vue de s'inscrire en 2^{ème} année de premier cycle d'études supérieures.

CONTROLEUR DU TRESOR PUBLIC

Emploi de catégorie B

FORMATION INITIALE

Elle est composée d'une formation théorique d'une durée de 5 mois à l'École Nationale du Trésor public située à Lyon (Rhône) et suivie d'un stage pratique de 7 mois dans le département d'affectation.

Les stagiaires reçoivent une formation financière, juridique, économique, comptable et technique. Une évaluation périodique des connaissances est organisée au cours du cycle spécialisé d'enseignement qui permettra de statuer sur la titularisation.

FONCTIONS

Un contrôleur du trésor public assure des tâches relatives :

- ✓ au recouvrement des recettes publiques ;
- ✓ au contrôle et à l'exécution des dépenses publiques ;
- ✓ à la production de l'information budgétaire et comptable publique ;
- ✓ à des prestations de conseil et d'expertise en matière budgétaire, financière et comptable ;
- ✓ à la gestion de l'épargne et des dépôts de fonds d'intérêt général ;
- ✓ à la gestion des relations avec les usagers.

Le contrôleur du trésor public peut aussi exercer la fonction soit d'adjoint dans une trésorerie ou auprès d'un chef de service dans une trésorerie générale, soit de second adjoint dans des postes comptables plus importants, dirigés par un receveur-percepteur, un trésorier principal ou un receveur des finances.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Les contrôleurs du trésor public appartiennent à la catégorie B dans la hiérarchie de la fonction publique. Ils travaillent sous l'autorité des fonctionnaires de la catégorie A. Ils sont chargés d'encadrer une équipe d'agents de catégorie C.